



# AUGMENTATION GÉNÉRALE des Salaires et des Pensions !!

**Manifestations  
le 5 février :**

- CAEN : 11H00, Place Fontette
- LISIEUX : 10H30, Place Mitterrand
- VIRE : 17H30, Porte Horloge



# **LE 5 FÉVRIER 2019**

## **FACE À L'URGENCE SOCIALE, J'AGIS !**

Les politiques menées ces dernières années par tous les gouvernements qui se sont succédés, ont eu pour conséquence le creusement des inégalités, le chômage de masse et l'explosion de la précarité. Les Services Publics sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité, avec comme conséquence une fracture sociale et territoriale. Ces politiques destructrices ne sont pas une fatalité. **AGISSONS !**

### **LE TRAVAIL HUMAIN**

Sans travail humain, aucune richesse ne peut être créée ! Le travail est la seule source de richesse. Le travail d'un salarié n'est donc pas un coût, mais il a un prix : **LE SALAIRE !**

### **LE TRAVAIL DU SALARIÉ**

**Le salaire** est la contrepartie de la force de travail du salarié. Cette contrepartie comprend de manière indissociable :

- Le salaire direct (le net), salaire pour le mois, dont l'objet est de permettre de subvenir à l'ensemble des besoins, y compris en termes d'accès aux loisirs, à la culture...
- Le salaire socialisé, salaire pour la vie, qui regroupe l'ensemble des cotisations sociales, qu'elles soient dites « patronales » ou « salariales ». La cotisation sociale a un double objet : acquérir des droits individuels (ex : validation des trimestres valant pour la retraite...) et financer le système de sécurité sociale (retraite, maladie, perte d'emploi...) notamment les dispositifs de solidarité qui profitent à chacun (ex : prise en compte des périodes de maternité, des périodes de maladie, de privation d'emploi...)

**1800 € BRUT**

La CGT revendique qu'aucun salaire à temps plein ne soit inférieur à 1800 € brut. La détermination du niveau de salaire dépend :

- De la qualification du salarié qui s'acquiert avec les diplômes, les formations qualifiantes et la technicité et l'expérience acquises
- Du temps de travail : chaque heure de travail doit être rémunérée, y compris les heures supplémentaires.

### **PRIX / SALAIRES**

Dans le même temps, les prix augmentent, mais pas les salaires ! A une politique salariale de palais s'ajoute un contexte qui pèse sur le pouvoir d'achat des salariés, notamment :

**2,6 % d'inflation de 2014 à 2017**

**En 2018 : électricité +17 % ; fioul domestique + 36 % ;  
gaz +7,4 % au 1er juillet ; essence +10 % ;  
produits frais alimentaires +5,9 %...**

Une hausse des dépenses de santé, y compris au travers de la CSG et des cotisations des mutuelles...

# **ÇA SUFFIT !!!**